

- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers : L'an deux mille seize,
En exercice : 29 Le jeudi 11 février à 20 heures 30,
Présents : Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire au club du 3^{ème} âge, en séance
publique,
sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Date de convocation du
conseil municipal :
04/02/2015

Délibération n°2016/25

Objet : Vote du budget primitif 2016 de la commune de MIOS.

Présents :

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal de Mios est saisi des propositions de Monsieur le Maire, en vue du vote en séance publique du budget primitif communal de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre des dépenses et recettes de ce document budgétaire.

Le Conseil Municipal de la commune de Mios,

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé par le conseil municipal, en séance publique, lors de sa session du 27 janvier 2016 dans le délai de 2 mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif communal de l'exercice, sur le fondement des dispositions prévues par le CGCT en son article L.2312-1,

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale « finances, fiscalité » lors de sa réunion préparatoire du 04 février 2016,

Vu le Budget Primitif Communal 2016 tel qu'annexé, soumis au vote de l'assemblée communale,

Après en avoir délibéré :

Vote le Budget Primitif communal de l'exercice 2016.....

Le Budget Primitif Communal 2016 ainsi adopté est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	9 055 584.00 €
- Recettes	9 055 584.00 €

Section d'investissement

- Dépenses	7 842 417.57 €
- Recettes	7 842 417.57 €

Soit un budget primitif communal 2016 équilibré à 16 898 001.57 €

Dit que la présente délibération est transmise à Madame la Sous-Préfète chargée du Bassin d'Arcachon, accompagnée du Budget Primitif communal 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN.**